

**Commission économique pour l’Afrique
Ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique**

Communiqué final

Financer la reprise post- pandémie en Afrique



1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Dakar les 16 et 17 mai 2022 à l'occasion de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), reconnaissons la nécessité d'accroître les financements pour la reprise après la pandémie de COVID-19 et pour la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. La reprise de nos économies pourrait être freinée par la flambée des prix des denrées alimentaires, du pétrole et des engrais, provoquée par la guerre en Ukraine et d'autres chocs, tels que de nouveaux variants virulents du coronavirus, la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées, les chocs climatiques, les sorties de capitaux, la dépréciation monétaire, l'augmentation de la dette et la hausse des coûts d'emprunt.
2. Nous notons que 640 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité, ce qui souligne la nécessité d'investir dans les infrastructures énergétiques, notamment dans des capacités appropriées de production, de transport et de distribution. Il convient également d'investir dans des capacités de production de gaz pour faciliter la transition vers la production d'électricité renouvelable, en se fondant sur les modèles les moins coûteux pour l'expansion des réseaux énergétiques.
3. Nous notons qu'en raison de la pandémie de COVID-19, l'Afrique aura besoin d'un financement supplémentaire estimé à 285 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2025 pour assurer une réponse satisfaisante à la crise de COVID-19¹. Seront également nécessaires un investissement annuel d'entre 130 et 170 milliards de dollars² pour les projets d'infrastructure et un autre d'environ 66 milliards de dollars en faveur des systèmes et infrastructures de santé du continent. En outre, il faudra plus de 3 000 milliards de dollars pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation propres à relever les défis des changements climatiques d'ici 2030³.
4. Nous nous engageons à accroître les efforts tendant à mobiliser les ressources intérieures, en recourant à des politiques fiscales efficaces et à l'épargne, ainsi qu'en utilisant d'autres mécanismes innovants. Nous nous engageons également à adopter et à mettre en œuvre des politiques qui créent un environnement propice pour attirer le secteur privé et les investisseurs institutionnels, pour favoriser l'utilisation d'instruments financiers tels que le financement mixte, les marchés de capitaux, les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations liées aux objectifs de développement durable, le financement vert, les emprunts obligataires pour des projets, les garanties et les instruments de diminution des risques et de nouvelles incitations pour réduire le coût du crédit. Nous nous engageons par ailleurs à orienter ces ressources vers des domaines prioritaires, notamment les infrastructures, la santé, l'éducation et les changements climatiques.
5. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », qui a pour but d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des reculs qu'elle a occasionnés dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour donner suite à l'appel à l'action

1 Fonds monétaire international, « Background note for international financing summit for Africa high-level event » (Washington, 12 mai 2021).

2 Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2018 (Abidjan, 2018)

3 Groupe de la Banque africaine de développement « Changements climatiques en Afrique »

lancé par le Secrétaire général dans « Notre Programme commun » en faveur de la réalisation de ces objectifs.

6. Nous sommes profondément troublés par le fait que des flux financiers illicites, estimés à au moins 83 milliards de dollars par an, sont détournés hors du continent, ce qui prive l'Afrique d'importantes ressources qui auraient pu être utilisées pour répondre aux besoins de ses populations. Nous sommes donc convenus d'accélérer nos efforts en vue de mettre en place des politiques fiscales complètes et sans ambiguïté pour lutter contre les flux financiers illicites d'origine fiscale, de renforcer nos systèmes juridiques et répressifs et de regrouper les organismes nationaux dont le travail est essentiel pour endiguer ce fléau. Nous sommes également déterminés à renforcer ou à mettre en place, au sein de nos structures d'administration fiscale, divers mécanismes pour prévenir l'évasion et la fraude fiscales, la fausse facturation et la manipulation des prix, le blanchiment d'argent et la corruption, entre autres pratiques de ce type, le but étant d'accroître nos recettes fiscales. À cet égard, nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres pour renforcer leurs capacités d'administration fiscale, accroître les recettes fiscales et lutter contre les flux financiers illicites en vue d'augmenter les ressources intérieures pour le développement.
7. Nous sommes préoccupés par le fait que la guerre en Ukraine a contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires, du pétrole brut et des engrais dans les pays africains, et que pas moins de 29 pays sont sur le point de connaître une grave crise alimentaire. À court terme, nous nous attacherons à combler les déficits d'importation créés par la crise sur les marchés agricoles et autres. Nous sommes convenus de mettre en place des filets de sécurité sociale pour soutenir les populations vulnérables qui ont été affectées de façon disproportionnée par la crise, garantir un accès adéquat aux biens essentiels et aux produits de base et agir collectivement afin d'éviter des réponses ponctuelles à la crise pour assurer la libre circulation des biens sur les marchés internationaux. Nous encourageons les pays africains qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires à diversifier leurs sources d'approvisionnement, notamment par la production intérieure, la libération des stocks existants et la diversification des sources d'importation. Nous exhortons également les pays exportateurs de pétrole à profiter de la manne tirée des exportations de pétrole pour soutenir la reprise économique et reconstituer leur marge de manœuvre. Nous convenons d'investir dans des produits énergétiques renouvelables pour réduire à moyen terme la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz étrangers.
8. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays africains leur permettant de faire face aux effets de plus en plus pervers de la guerre en Ukraine sur leurs économies et d'explorer les possibilités que leur offre le conflit en matière de production agricole et industrielle. Nous demandons également à la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre une étude pour évaluer la faisabilité de la création d'un mécanisme panafricain de couverture pouvant aider ses États membres à mieux gérer les risques associés aux fluctuations des prix des produits de base.
9. Nous proposons de saisir les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler le commerce intra-africain de produits alimentaires, industriels et de services, afin de renforcer les capacités de production et la résilience face aux chocs extérieurs. Nous reconnaissons que la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut également

contribuer à accélérer le développement inclusif et durable de l’Afrique. Nous exhortons donc les pays qui ont ratifié l’Accord à harmoniser leurs plans de développement nationaux avec celui-ci et encourageons ceux qui ne l’ont pas ratifié à le faire. Nous encourageons également le secteur privé à tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange pour accroître la valeur ajoutée, promouvoir les économies d’échelle et développer ses entreprises.

10. Nous félicitons la Banque africaine d’import-export d’avoir lancé le Système panafricain de paiement et de règlement afin de soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en permettant des paiements transfrontaliers instantanés en devises locales entre les marchés du continent, en simplifiant les transactions transfrontalières et en réduisant les coûts de transaction élevés et la dépendance à l’égard des devises fortes pour ces transactions.
11. Nous réaffirmons que les pays africains, tout en étant ceux qui contribuent le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, pâtissent le plus des changements climatiques. Nous appelons les partenaires de développement et les banques de développement multilatérales et régionales à aider les pays africains à obtenir un financement adéquat pour le climat afin qu’ils puissent s’adapter aux changements climatiques et atténuer leurs effets croissants et faire en sorte qu’ils investissent dans un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, dans la transition énergétique, les infrastructures durables et l’amélioration des pratiques agricoles et des méthodes d’utilisation des terres.
12. Nous reconnaissons que les pays africains devraient être indemnisés pour les efforts qu’ils déploient afin de sauvegarder certains des actifs de séquestration du carbone les plus importants de la planète. Nous reconnaissons également que les tourbières du Bassin du Congo constituent à elles seules le deuxième plus grand puits de carbone au monde. Nous notons que les pays africains peuvent obtenir des revenus significatifs et bénéficier d’initiatives d’adaptation à fort impact qui aident à développer des moyens de subsistance durables, en créant des marchés du carbone parfaitement intègres et alignés sur les principes de l’article 6 de l’Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous nous félicitons du mémorandum signé entre la Commission économique pour l’Afrique et les pays de la Commission Climat pour le Bassin du Congo, qui vise à harmoniser les mécanismes régionaux de certification du carbone en vue de générer des flux financiers prévisibles pouvant être investis dans les priorités de développement durable. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés pour étendre cette initiative à d’autres pays du continent, qui peuvent bénéficier de ces mécanismes, et attendons avec intérêt de pouvoir tirer parti de ces possibilités dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.
13. Nous reconnaissons le rôle des vaccins dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et les autres crises sanitaires et nous félicitons des efforts déployés pour élargir l’accès aux vaccins, à la fabrication de vaccins et à d’autres produits pharmaceutiques connexes en Afrique. Nous félicitons tous les partenaires, notamment la Commission économique pour l’Afrique, l’Union africaine et les Centres de prévention et de contrôles des maladies pour leurs contributions à ce processus. Nous les exhortons à accélérer ou à renforcer les diverses initiatives connexes, notamment le Fonds africain pour l’acquisition des vaccins, l’Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le Mécanisme centralisé d’achats groupés et d’autres initiatives visant à remédier à la pénurie de vaccins et à réduire la dépendance à l’égard de sources externes.

14. Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine d'import-export, l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour le lancement d'une plate-forme d'échanges commerciaux africains, qui servira de marché numérique interentreprises et entreprises- gouvernements à l'appui du commerce dans la Zone, et leur demandons d'accélérer la mise en œuvre de la plate-forme.
15. Nous sommes très déçus de constater que les pays africains continuent de payer une « prime africaine », qui est essentiellement une surtaxe sur les emprunts sur les marchés de capitaux extérieurs allant de 100 à 260 points de base de plus que les taux d'intérêt payés par les pays comparables à l'extérieur du continent dont les fondamentaux économiques sont similaires ou même pires parce que les agences de notation du risque de crédit perçoivent les économies africaines comme plus risquées que les économies comparables hors d'Afrique. Nous craignons fortement que le coût du capital pour les pays africains ne continue d'augmenter à mesure que les banques centrales des économies avancées haussent leurs taux d'intérêt pour freiner les anticipations inflationnistes.
16. Nous apprécions le soutien bilatéral et multilatéral apporté au continent pour l'aider à se relever de la pandémie, notamment dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette. Bien qu'elle soit utile, cette aide a été étroitement ciblée, laissant de côté plusieurs pays vulnérables à revenu intermédiaire qui n'ont reçu qu'un soutien limité, tout en s'avérant nettement insuffisante à satisfaire les besoins des pays à faible revenu.
17. Nous prenons note de la décision de certains pays de rétrocéder une partie de leurs droits de tirage spéciaux aux pays à revenu faible et intermédiaire et invitons les autres donateurs bilatéraux à suivre cet exemple, car la rétrocession de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux à l'Afrique serait un moyen rentable de financer la reprise du continent.
18. Nous saluons la création par le Fonds monétaire international du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, qui aidera les pays à renforcer leur résilience aux chocs externes et à assurer une croissance durable, contribuant ainsi à stabiliser leur balance des paiements à long terme.
19. Nous demandons instamment aux pays du Groupe des Vingt de prolonger de deux années supplémentaires l'Initiative de suspension du service de la dette, le but étant d'aider à créer une marge d'action budgétaire pour les dépenses urgentes des pays africains et de modifier le Cadre commun afin de rendre la restructuration de la dette efficace et de l'élargir aux créanciers commerciaux. Nous exhortons les pays développés à soutenir les efforts visant à réaffecter 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux, dont 60 milliards devraient être alloués au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et au nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité. Nous encourageons vivement ces pays à envisager d'émettre des droits de tirage spéciaux supplémentaires tout en établissant des mécanismes semblables au Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui permettraient aux pays africains d'utiliser ces droits pour améliorer la liquidité, stabiliser les devises et réduire les coûts du crédit. Nous appelons les membres du Groupe des Vingt à admettre l'Union africaine, qui compte 1,4 milliard de personnes et a une production annuelle de 2 600 milliards de dollars, pour faire mieux entendre la voix du continent dans le dialogue et la prise de décision au niveau mondial.

20. Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique et la Pacific Investment Management Company d'avoir lancé le Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui permettrait aux pays d'attirer des investissements dans des « produits financiers axés sur la durabilité », notamment des obligations vertes. Il offrirait des taux préférentiels de prise en pension aux investisseurs institutionnels qui refinancent leurs positions de droits de tirage spéciaux en utilisant des obligations vertes comme garantie. Nous appelons la Commission économique pour l'Afrique à continuer de plaider en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale pour permettre aux pays africains d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales.
21. Nous demandons au Fonds monétaire international d'utiliser le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour alléger le service de la dette des pays pauvres et de renoncer aux surtaxes supplémentaires pendant deux ou trois ans afin d'atténuer l'impact de la guerre en Ukraine. Ces surtaxes, estimées à 4 milliards de dollars en 2022 et imposées aux pays ayant contracté d'importants emprunts, s'ajoutent aux paiements d'intérêts et de frais. Nous demandons également au FMI d'accélérer l'examen des demandes de nouveaux programmes, de compléter les programmes existants, d'utiliser pleinement ses instruments de financement d'urgence le cas échéant, de relever temporairement les limites d'accès au financement d'urgence jusqu'en 2025 et d'émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux.
22. Nous appelons les partenaires de développement à renflouer le Fonds africain de développement, à soutenir l'effet de levier de ses fonds propres par des emprunts sur les marchés financiers, de recapitaliser les banques multilatérales de développement, en particulier les banques publiques de développement africaines, de les ajouter à la liste des titulaires prescrits de droits de tirage spéciaux et de transférer une partie de ces droits vers les banques multilatérales de développement pour soutenir la recapitalisation et le financement des banques publiques de développement, d'accroître le financement du développement et de faire face à la crise alimentaire imminente, due en partie au conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.
23. Nous sommes convenus de redoubler d'efforts pour concevoir et mettre en œuvre des cadres macroéconomiques crédibles afin de stimuler la transformation socioéconomique et de renforcer les initiatives de développement des infrastructures dans les pays de manière à accroître la capacité de production, à réduire les coûts de transaction et à promouvoir la transformation structurelle. Nous avons également convenu d'accroître les investissements dans l'éducation afin de soutenir la transformation structurelle de nos économies.
24. Nous appelons à la réforme de l'architecture financière internationale pour permettre aux pays africains d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales. Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international d'avoir facilité la création du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à faire preuve de leadership éclairé et d'apporter un soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau et d'en assurer le secrétariat.
25. Nous félicitons la Commission économique pour l'Afrique d'avoir réussi à exécuter son programme de travail pour 2021 malgré les défis de la pandémie de COVID-19 et de

l'avoir aligné sur les aspirations décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». Nous lui demandons de continuer à apporter un appui technique aux pays africains en matière de formulation et de mise en œuvre de mécanismes de financement innovants. Nous la félicitons également pour la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

26. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays africains en préparation de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022.
27. Nous remercions le Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, M. Macky Sall, le Président du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement économique, Amadou Hott, ainsi que le Gouvernement et le peuple sénégalais pour l'aimable hospitalité et la générosité dont ils ont fait preuve à notre égard pendant la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique.

Fait à Dakar, le 17 mai 2022.